

***INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS***

***Centre Hospitalier Léon Binet***

***B.P 212 — 77488 PROVINS CEDEX***

Tel : 01 64 60 40 80

Fax : 01 64 60 40 82

[ifsi@ch-provins.fr](mailto:ifsi@ch-provins.fr)



Inscription aux épreuves  
de sélection 2020

**« FORMATION PRÉPARANT AU DIPLÔME  
D'ÉTAT D'INFIRMIER »**

**CANDIDATS RELEVANT DE LA  
FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE**

# ACCES A LA FORMATION PAR LA VOIE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Article L .6311-1 du code du travail

Cette voie d'accès est adaptée aux candidats en reconversion professionnelle (aide-soignant, auxiliaire de puériculture, ou autres expériences professionnelles en dehors du domaine sanitaire) même s'ils sont titulaires du baccalauréat.

**Les critères de voie d'accès à la formation sont dissociés des modalités de prise en charge financière de la formation :** La voie d'accès par le statut FPC ne signifie pas que le candidat doit obligatoirement bénéficier d'une prise en charge financière pour sa formation.

Un étudiant entré par la voie d'accès FPC peut être éligible à la convention établie entre l'IFSI et le Conseil régional, ou peut bénéficier d'une prise en charge financière de sa formation par un organisme ou un employeur, ou relever de l'autofinancement de sa formation.

## LES MODALITES D'INSCRIPTION

- Justifier de **3 années d'expériences professionnelles**
- S'inscrire dans un groupement IFSI-U : le candidat émet 2 vœux dans un même groupement IFSI par ordre de priorité. Le candidat retire et dépose son dossier d'inscription dans l'IFSI de son vœu n°1
- S'acquitter des frais d'inscription auprès de l'IFSI dont le montant est fixé à **85€**
- Présenter une pièce d'identité en cours de validité :
  - candidat français : carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité
  - candidat étranger : passeport de moins de 5 ans, carte de séjour en cours de validité

**En cas de perte ou de vol de votre pièce d'identité, DANS LE MOIS PRECEDANT LES EPREUVES vous devez :**

1. Informer l'I.F.S.I. PAR TELEPHONE
2. Fournir le jour des épreuves :
  - la déclaration de perte ou de vol **de moins d'un mois**,
  - une photocopie des pages du livret de famille concernant les parents **ET** le candidat avec photographie récente agrafée et tamponnée par la mairie du domicile

## DEROULEMENT DES EPREUVES FPC

**Les épreuves de sélection sont au nombre de 2**

- ◆ **Une épreuve orale avec dépôt d'un dossier professionnel :**

Entretien de 20 minutes portant sur l'expérience professionnelle du candidat. L'entretien est noté sur 20 points. Il s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle.
- ◆ **Une épreuve écrite** (1 heure) comprenant :
  - **une sous épreuve de rédaction et/ou de réponses** à des questions dans le domaine sanitaire et sociale d'une durée de 30 mn qui permet d'apprécier outre les qualités rédactionnelles des candidats, leurs aptitudes au questionnement, à l'analyse et l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel.
  - **une sous épreuve de calculs** d'une durée de 30 mn, doit permettre d'apprécier les connaissances en mathématiques des candidats.

Chacune des épreuves est noté sur 20 points. Une note inférieure à **8/20 à l'une des 2 épreuves est éliminatoire**

**Informations complémentaires :** Il n'existe plus de dispositions transitoires pour les candidats titulaires du diplôme d'Etat d'aide-soignant ou du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture. Ces derniers relèvent du statut FPC à condition d'avoir cotisé 3 ans à un organisme de sécurité sociale quels que soient la fonction ou le métier exercés. Ces candidats ne bénéficient pas automatiquement de dispenses d'enseignement.

**Validité des résultats :** Les résultats des épreuves de sélection ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle elles sont organisées

### **Admission en IFSI :**

Pour être admis, le candidat doit obtenir un total d'au moins 20/40.

- Si le candidat obtient une note supérieure à la moyenne mais son classement ne lui octroie pas de place dans l'IFSI de son vœu n°1, il sera affecté dans l'IFSI de son vœu n°2 sous réserve de place disponible.
- Le classement ne comporte pas de liste complémentaire

### **CALENDRIER DES EPREUVES FPC :**

Période d'inscription auprès des IFSI	Du 31 octobre au 6 décembre 2019
Epreuve écrite	Vendredi 7 février 2020 de 9h30 à 10h30 9h30- 10h : rédaction 10h-10h30 : calculs
Epreuve orale : entretien	Du 6 janvier 2020 au 28 février 2020
Affichage des résultats à l'IFSI	18 mars 2020
Confirmation des candidats	Au plus tard le 23 mars 2020
Rentrée scolaire 2020-2021	Le lundi 7 septembre 2020

### **TARIFS POUR LA RENTREE UNIVERSITAIRE 2020-2021**

Frais d'inscription aux épreuves FPC	<b>85 €</b>
Coût de formation (rentrée universitaire 2020-2021) : - Autofinancement - Employeur, OPCA et autres organismes de financement	<b>7 600 €</b> <b>8 000 €</b>
Frais de scolarité pour tout étudiant : - français ou ressortissant d'un pays de l'UE ou de la suisse - statut réfugié - installé durablement en France ou est rattaché à un foyer fiscal domicilié en France depuis au moins 2 ans au 1 <sup>er</sup> janvier précédent le début de l'année universitaire - ressortissant de pays ayant conclu avec la France des accords internationaux	<b>170€</b>
Frais de scolarité spécifiques pour tout étudiant : - arrivant en France à la rentrée universitaire 2020 et s'inscrivant pour la 1 <sup>ère</sup> fois dans un cycle d'enseignement supérieur en licence - qui passe son bac à l'étranger et qui revient faire ses études en France	<b>2 770€</b>
Centre de documentation IFSI et Bibliothèque universitaire	<b>35€ (tarif révisable)</b>

### **LES CRITERES D'EGIBILITE A LA SUBVENTION DU CONSEIL REGIONAL :**

- Elèves et étudiants **âgés de 25 ans ou moins**, inscrits ou non en Mission locale, à l'exception faite des apprentis,
- Elèves et étudiants sortis du système scolaire **depuis moins de deux ans**, à l'exception faite des apprentis,
- Demandeurs d'emploi (catégories A et B), inscrits à Pôle emploi **depuis 6 mois au minimum** dont le coût de formation n'est pas pris en charge par Pôle emploi,
- Bénéficiaires des contrats aidés (CAE, CIE, Emploi d'Avenir...) y compris en cas de démission,
- Bénéficiaires du RSA,
- Elèves et étudiants dont le service civique s'est achevé dans un délai d'un an avant l'entrée en formation.

### **LES CRITERES DE NON EGIBILITE :**

- Agents publics y compris en disponibilité,
- Salariés du secteur privé,
- Démissionnaires sauf pour les bénéficiaires d'un contrat aidé avant l'entrée en formation,
- Demandeurs d'emploi **ayant mis fin à un contrat de travail par démission ou rupture conventionnelle** dans les 6 mois précédant l'entrée en formation,
- Les abandons intervenus dans le mois suivant l'entrée en formation,

Pour les étudiants non éligibles, les frais de formation doivent être pris en charge par l'employeur ou un autre financeur. Une attestation d'engagement de prise en charge du financeur sera à déposer au secrétariat de l'IFSI. **En l'absence de cet engagement, l'étudiant devra s'acquitter du coût annuel de formation.**

### **ACCUSE DE RECEPTION DU DOSSIER :**

Afin de pouvoir vous retourner un accusé de réception concernant le dépôt de votre dossier (uniquement dans le cas d'un envoi de dossier par voie postale), n'oubliez pas de joindre à votre envoi, **une enveloppe timbrée avec votre nom, prénom et adresse.**

Si 15 jours après l'envoi de votre dossier, vous n'avez pas reçu cet accusé-réception, veuillez prendre contact avec le secrétariat de l'I.F.S.I

---

## **AVERTISSEMENT**

---

- **Les droits d'inscription sont non remboursables et reste acquis à l'IFSI**, en cas de désistement ou de non présentation aux épreuves.

- **Il est de la responsabilité du candidat de vérifier que son dossier d'inscription soit complet** avant de le déposer à l'IFSI : aucun appel ne sera fait par le secrétariat

# DOSSIER D'INSCRIPTION 2020

## FORMATION EN SOINS INFIRMIERS - IFSI DE PROVINS

Clôture des inscriptions : **6 décembre 2019** (cachet de la poste faisant foi)

<b>Choix du candidat :</b> Vœu N° 1 (IFSI de dépôt du dossier) : IFSI de Provins Vœu N°2 (nom de l'IFSI choisi dans le groupement et si pas de vœu, écrire AUCUN : .....		Listes des pièces à fournir pour le dossier d'inscription	
<b>IDENTITE (EN MAJUSCULES)</b>	Nom patronymique : ..... Nom d'usage : ..... Nom marital : ..... Prénoms : ..... Date de naissance .... / .... / .... Lieu naissance : ..... N° Département ..... ou Pays : ..... Age : ..... Sexe : <input type="checkbox"/> féminin <input type="checkbox"/> masculin Nationalité : ..... Adresse : ..... Code postale : ..... Ville : ..... Portable : ..... Fixe : ..... Mail : ..... @.....	<input type="checkbox"/> Photocopie recto-verso de la carte identité en cours de validité (le permis de conduire n'est pas accepté) <input type="checkbox"/> Chèque de 85€ (droits de d'inscription au concours) libellé à l'ordre du Trésor public <input type="checkbox"/> 2 enveloppes format 110 X 220 <b>timbrées lettre prioritaire (rouge)</b> <input type="checkbox"/> 1 enveloppe timbrée <u>avec votre nom, prénom et adresse</u> pour le retour de l'accusé de réception du dépôt de dossier.	
	<b>SITUATION AVANT FORMATION</b>	<b>Cocher la case correspondante à votre situation :</b> <input type="checkbox"/> En activité professionnelle <input type="checkbox"/> Inscrit à pôle emploi depuis le ..... <input type="checkbox"/> autres situations, à préciser: .....	Copie du ou des contrats de travail (avec la durée du temps de travail) pour justifier les 3 ans de cotisation sécurité sociale
	<b>FINANCEMENT DE LA FORMATION</b>	<b>Cocher la case correspondante à votre situation :</b> <input type="checkbox"/> Eligible à la subvention du Conseil Régional <input type="checkbox"/> Prise en charge par employeur dans le cadre de la promotion professionnelle <input type="checkbox"/> Organismes de financement (précisez) : ..... <input type="checkbox"/> Autres moyens de finacement (précisez) : .....	<input type="checkbox"/> Certificat de scolarité <input type="checkbox"/> Avis de situation du Pôle emploi avec la catégorie d'inscription <input type="checkbox"/> Autre justificatif (RSA , contrat etc..) <input type="checkbox"/> Justificatif prise en charge dans le cadre de la promotion professionnelle <input type="checkbox"/> Justificatif prise en charge par un organisme <input type="checkbox"/> Attestation sur l'honneur autofinancement

**EXPERIENCES PROFESSIONNELLES**

**DOSSIER D'ENTRETIEN PROFESSIONNEL**

le dossier d'entretien professionnel sera à mettre à part, dans une enveloppe avec le nom du candidat et toutes les photocopies des pièces demandées.

**Rappel :** Veuillez vérifier que votre dossier d'entretien professionnel soit complet, aucune photocopie ne sera faite par le secrétariat

employeurs	Durée du contrat	Temps de travail

Durée total du ou des contrats de travail : .....

- Pièce d'identité en cours de validité (recto-verso)
- Lettre de motivation
- Curriculum Vitae
- Le ou les attestations d'employeurs
- Le ou les contrats de travail avec la durée du temps de travail
- Le ou les attestations de formations continues
- le ou les diplômes obtenus

*Je soussigné(e), ..... atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document et des pièces jointes à mon dossier d'inscription.*

Fait à ....., le .....

Signature :